



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

CHS-CT du 5 JUIN 2018

Compte rendu

Ordre du jour :

- Budget et actions 2018 (point d'étape),
- Point sur la situation du site de Châteaulin (amiante sol),
- Présentations de projets de restructurations ASR 2019,
- Fiches de signalement, CHS, accident de service,
- Rapport de visite par la délégation du CHS-CT.

Le CHS-CT s'est réuni le 5 juin 2018 à Châteaulin en séance plénière sous la Présidence de Madame BRIGANT, et en présence de Madame BOUVET, de Monsieur SALAUN, ainsi que Mesdames BLAVEC (Assistante de prévention), COLAS (ISST) et GUILLOUD (Médecin de Prévention).

En ouverture de cette séance du CHS-CT, la délégation **F.O.- DGFIP** a demandé à faire le point sur la situation des personnels de Morlaix, suite aux très fortes intempéries ayant touchées la ville dans la journée du dimanche 3 juin 2018.

En réponse à notre demande, la Direction a indiqué que le Centre des Finances du Pouliet avait subi des infiltrations par son toit plat, exposé de ce fait à cette problématique. Dans ce contexte, des démarches sont en cours auprès du propriétaire la SNI, pour tenter de trouver des solutions adaptées.

Le SIE de Morlaix a notamment subi ces infiltrations, et il a été décidé de déménager le service pour éviter aux collègues de travailler dans un environnement humide, une visibilité sera donnée sur les travaux à venir ainsi que sur le calendrier d' intervention des entreprises.

La Présidente, Madame BRIGANT a fait part de son soutien aux collègues de Morlaix, et s'est engagé à se déplacer le vendredi 8 juin au Centre des Finances Publiques.

En réponse à notre déclaration liminaire, <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/spip.php?article607> évoquant notamment nos critiques quant à l'articulation des instances de dialogue social, Madame BRIGANT les a estimé fondées, mais elle a précisé que telles étaient les directives...

F.O.- DGFIP29 rappelle qu'il n'y pas de directives en la matière, puisque depuis deux ans que le sujet est évoqué au niveau Ministériel, aucun consensus ne s'est dégagé

lors des groupes de travail quant à l'articulation CT/CHSCT, et que le prochain guide à sortir intitulé « *Prise en compte des conditions de travail* » va s'en tenir au flou des textes en vigueur...

Pour **F.O.- DGFIP**, il n'est donc pas interdit de faire preuve de bon sens pour qu'au sein du Comité technique local, les représentants des personnels puissent exprimer leurs revendications sur les projets de restructurations, avant d'émettre un avis en CHS-CT sur leurs conditions de mise en œuvre, et leurs conséquences sur les conditions de travail des agents.

Toujours en réponse à notre déclaration liminaire, la Présidente s'est défendu d'engager des restructurations tous azimut, ses projets étant selon elle moins impactant au regard de ce que la presse évoque pour la DGFIP dans le cadre du programme « *Action publique 2022* »...

Budgets et actions 2018 :

Suite au Groupe de travail qui s'est tenu le 24 mai dernier, il est proposé la mise en place de formations supplémentaires :

- Formation sauveteur secouriste : recensement en cours, 1 session : 890 €.
- Gestion des personnes en souffrance psychique : 4 sessions, 4540 €.
- Gestion des conflits : 3 sessions, 7740 €.
- Guide file- serre file : proposition de rendre obligatoire la formation eux personnes désignées sur chaque site:2 sessions, 650 €.
- Ergonomie des postes de travail : 8 sessions, 3510 €.
- Stage « risques routiers » à moto : 1 session, 2160 €.
- Organisation d'une conférence sur l'**AVC** : recherche d'intervenants en cours.
- La Direction envisage de proposer une formation sur les thèmes « gestion des conflits » et « RPS » à destination des chefs de services : 2 sessions, 2580€ .

Suite au message récent proposant le catalogue des formations 2018 et invitant les personnels à s'y inscrire, la Direction s'étonne de retours peu nombreux.

F.O.- DGFIP a souligné le rôle de sensibilisation que les chefs de service doivent jouer pour alerter les agents sur le sujet.

Lors de la visite des locaux de la Direction à Quimper le 29 mai dernier, la délégation du CHS-CT a constaté qu'ils faisaient très chaud dans les bureaux de l'ancien bâtiment, notamment ceux localisés sous les toits. Le CHS-CT a donc proposé de demander un devis pour envisager l'acquisition de climatiseurs, la pose de stores intérieurs pouvant aussi pallier à ces nuisances. Après recensement et accord du Dr Guilloud, l'acquisition de lampes individuelles pourrait aussi être programmée sur ce site du Sterenn.

Concernant les services de la DIRCOFI, le CHS-CT a donné son aval pour l'acquisition sur ses crédits de 9 Trollers (sacs à roulettes) et la BCR de Brest se verra doter de casques de protection et de chaussures de sécurité devant servir aux déplacements des vérificateurs sur certains chantiers.

Sur la question des remboursements de frais de déplacements consécutifs aux visites dans les services des représentants en CHS-CT, la Présidente a indiqué s'en tenir à la circulaire ministérielle qui prévoit cette prise en charge sur les crédits des CHS-CT, une enveloppe de 1000 € est budgétisée pour 2018.

CFP de Chateaulin :

La dégradation d'une dalle de sol dans un bureau du SIP de Châteaulin a entraîné la transmission d'une fiche CHS-CT début mai dernier, et ce bureau, occupé par un agent du SIP a été condamné.

Le Bureau de contrôle « Veritas » est intervenu les 30 et 31 mai 2018, afin de mesurer le niveau d'empoussièremment dans l'air. A l'heure ou nous écrivons ce compte rendu, le rapport du bureau VERITAS faisant suite aux mesures de contrôle d'empoussièremment réalisées au SIP de Châteaulin les 29 et 30 mai derniers nous est parvenu, et la conclusion de ces mesures, réalisées dans le cadre d'une utilisation normale des locaux, est la suivante : *Aucune fibre d'amiante n'a été dénombrée. La concentration mesurée dans l'air est inférieure à 0.8f/L. Aucune pollution de la zone n'a été mise en évidence.*"

A titre préventif, 600 m² de sol sur ce 1^{er} étage du bâtiment, vont faire l'objet de la pose d'un matériau de recouvrement fin juin 2018, le coût estimé de l'opération s'élève à 28 000 €.

Il est prévu que les agents du SIP concernés par les travaux soient installés dans les bureaux laissés disponibles par la trésorerie de Pleyben.

Conformément aux orientations de la note ministérielle 2018, le CHS-CT a proposé l'organisation d'une formation à destination de ses représentants, visant notamment à les sensibiliser à la lecture des documents produits pour tout ce qui touche aux matériaux amiantés. Cette initiative devrait aussi concerner les gestionnaires de sites et ceux en charge des aspects logistiques dans les services, un CHS-CT « *Spécial Amiante* » pourrait également recenser l'ensemble des besoins sur le sujet.

Madame COLAS, ISST, a informé le CHS-CT29 que la nouvelle version du guide Ministériel relatif au risque amiante est finalisée et devrait être diffusée prochainement.

Cité administrative Brest :

Les membres du CHS-CT29 ont pris une délibération demandant une intervention rapide du Bureau « Véritas » compte tenu de la dégradation des joints autour des pavés de verre habillant l'un des pans de la cage d'escalier de la cité administrative de Brest. En 2014, lors de son intervention, le Bureau « Véritas » avait évoqué la présence d'amiante dans ce type de joints.

Le CHS-CT29 a demandé une restitution de cette expertise à venir, il a également communiqué une copie de sa délibération au Préfet de région.

Présentation des projets de restructurations ASR 2019 :

Les restructurations évoquées dans l'ordre du jour de ce CHS-CT portent sur plusieurs réformes de services à l'horizon de 2019 :

- suppression des PCE de Morlaix et Quimper au 1^{er} septembre 2019,
- transfert de l'activité des secteurs fonciers des SIP de Châteaulin, Carhaix, Douarnenez, Quimperlé vers le CDIF de Quimper (01/09/2019),
- transfert de l'activité hospitalière de la Trésorerie de Landerneau vers celle de Brest CHU (01/01/2019),
- fermeture programmée des deux Trésoreries de Lannilis et Daoulas (01/01/2019).

Les fiches soumises à l'examen et à l'avis des représentants des personnels lors de ce CHSCT étaient censées donner un éclairage en ce qui concerne les conséquences de ces restructurations sur les conditions de travail des agents qui vont être impactés par ces projets.

Ces dernières années nous avons émis des critiques sur le dispositif de la fiche d'impact en matière de restructurations, tant le processus était devenu un exercice tendant systématiquement à minimiser leurs conséquences pour les agents...

Si ce nouvel outil se veut un peu plus détaillé que la précédente fiche d'impact, force est de constater qu'il n'apporte guère de nouveautés à même de mieux appréhender les conséquences des projets sur les conditions de travail, et les mesures de prévention mises en œuvre pour les traiter.

Dans le prolongement de sa déclaration liminaire, F.O.-DGFIP a maintenu sa position de ne pas discuter des modalités de mise en œuvre de ces projets de restructurations, alors qu'ils n'ont été ni présentés, ni soumis au vote des représentants en Comité technique local !

F.O.-DGFIP a souligné que la présentation des projets de restructurations ne donnait pas d'information quant aux transferts des charges de travail et que sans visibilité sur le sujet, il est pour le moins difficile de se prononcer.

S'agissant des conséquences sur les conditions de travail des personnels, cette présentation ne fait pas non plus référence aux avis des acteurs de prévention que sont notamment le Médecin et l'ISST, et l'avis des premiers concernés, à savoir les agents, est une fois encore passé à la trappe ! !

Pour l'ensemble de ces raisons, les représentants des personnels on décidé de ne pas émettre un avis dans l'état sur ces projets de restructurations.

Fiches navettes CHS-CT- Signalement- accident :

7 nouvelles fiches navettes étaient présentées lors de ce CHS-CT, elles portaient sur plusieurs aspects relevant des conditions de travail et notamment sur des problématiques d'ambiances lumineuses, sonores, thermiques, d'aménagement du poste de travail, et l'une d'entre elle, nous l'avons évoqué répercutait la dégradation d'une dalle de sol à Châteaulin.

Concernant les effectifs du SIP/SIE de Châteaulin, une nouvelle fiche navette répercutait les difficultés engendrées par le sous effectif récurrent de ce service, dont les conséquences dégradent les conditions de travail des personnels.

Manifestement les réponses apportées par la Direction n'apportent pas de véritables mesures de prévention à même de corriger cette inadéquation entre les emplois inscrit au Tagerfip et les effectifs réellement en présence, d'autant, et comme nous l'avons maintes fois évoqué, que les effectifs théoriques ne sont pas plus en corrélation avec la réalité de la charge de travail !!

4 fiches de signalement répercutaient également les contextes dans lesquels certains de nos collègues avaient eu à subir des agressions verbales et des insultes dans l'exercice de leurs missions. Plusieurs lettres de mise en garde ont ainsi pu être adressé aux usagers ayant eu des attitudes répréhensibles à l'égard de nos collègues notamment en charge des missions d'accueil.

5 fiches relatant les circonstances d'accident de services et notamment des chutes, étaient aussi soumises à l'examen de ce CHS-CT.

F.O.- DGFIP29 rappelle à nouveau l'importance des remontées et du suivi de l'ensemble de ces fiches, qui sont autant d'indicateurs pour les représentants du personnel et aussi de leviers pour tendre à l'amélioration des conditions de travail, par la mise en œuvre de mesures de prévention adaptées.

Rapport de visite par la délégation du CHS-CT :

Une délégation du CHS-CT a effectué la visite des services de publicité foncière de Brest le 12 décembre dernier (bureaux 1 et 2), ainsi que du service de l'enregistrement transféré du SIE de Brest Iroise depuis le 1^{er} septembre 2017.

Au sein du service, les collègues sont installés sur des bureaux configurés en « *marguerites* », ils travaillent sur l'application « Téléactes » qui nécessite l'utilisation d'un double écran.

Les collègues soulignent des nuisances sonores liées aux imprimantes à percussion, le problème de l'insuffisance des heures de ménages est également évoqué, ainsi qu'un défaut de luminosité, que l'acquisition de lampes individuelles pourrait améliorer.

Le service de l'enregistrement est installé dans un espace plutôt vaste, avec des bureaux organisés en « *marguerites* » également.

L'accueil de l'enregistrement à destination des usagers particuliers et professionnels est installé dans un bureau dédié à l'entrée principale de la cité administrative. Les collègues soulignent des difficultés pour gérer les flux des usagers (avocats, notaires, particuliers).

Au delà d'un espace restreint, il est à noter que la hauteur des bureaux n'est pas conforme à la norme. Nous avons fait remarquer qu'ils consistent en de simples tables de décharge dépourvues de rangements, n'offrant pas une surface de travail suffisante.

Dans l'attente d'un éventuel consensus au sein du service sur la perspective de renouveler le mobilier, il a été décidé dans l'immédiat de financer des chariots à courrier destinés au transfert des dossiers.

Concernant les charges de travail, les collègues ont souligné leurs grandes difficultés pour assumer les missions dans un contexte de plus en plus contraint au niveau des effectifs, le recours à des renforts ponctuels ne pouvant y pallier en totalité. Le sujet de la formation a été aussi évoqué comme de plus en plus difficile à appréhender par manque de temps. Dans un tel contexte, les collègues s'inquiètent d'autant plus du transfert à venir de la mission SPF de Morlaix.

Pour F.O.- DGFIP, le « Grand chamboule tout » au sein des services, dans un contexte de coupes drastiques des effectifs, ne peut conduire qu'à une dégradation exponentielle des conditions de travail des personnels !

La délégation **F.O.- DGFIP29** en CHS-CT : **Florence JAVELOT** (EDR Nord - Secrétaire du CHS-CT) ; **Murielle MORICCI** (SIP de Quimper Est).

VOUS ETES NOMBREUX A NOUS SOUTENIR EN 2018 REJOIGNEZ



BULLETIN D'ADHESION

NOM : PRÉNOM :

N° AGORA :
.....

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature) → **66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu**